



Obtenir une carte etudiante

Par **niveres**, le **07/08/2009** à **23:38**

Bonjour, je suis arrivé en France en 2006 (à 15 ans) et depuis j'y réside et continue mes études. Cette année j'ai obtenu un bac scientifique avec mention bien. J'ai été accepté dans une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). De ce fait je voudrais demander une carte étudiante mais je n'ai pas eu de visa long séjour. Après des recherches j'ai appris que à défaut de ce visa il fallait avoir fréquenté en France depuis l'âge de 16 ans. Ma question est ceci : les conditions sont-elles réunies pour faire cette demande de carte d'étudiant ? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **anais16**, le **12/08/2009** à **20:50**

Bonjour, à quel titre êtes-vous arrivé en France ? Par regroupement familial ou pas ? Avez-vous été confié à l'ASE ? Je vous conseillerai plutôt de demander un titre "vie privée et familiale" en tant que jeune majeur ; ce qui vous permettra d'étudier, de travailler, d'être plus libre. Vous devrez prouver votre entrée alors que vous aviez 15 ans, fournir vos bulletins de scolarité et l'acceptation en Prépa. En effet, si vous demandez un titre "étudiant", à la fin de vos études et lors de chaque renouvellement, la préfecture pourra vous délivrer un refus et une obligation de quitter le territoire. Demandez donc un titre plus "stable" sur le long terme, en sachant que dans tous les cas la préfecture a un pouvoir d'appréciation très important et peut refuser votre demande.